

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025**  
**COMMUNE DE TAISSY**

La réunion a débuté le 4 février 2025 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

**Etaient présents :** M. BARRIER Patrice, M. GA Thierry, M. TIAFFAY Patrice, Mme BARRERE Céline, M. VIELLARD Vincent, Mme DUCHESNE Madeleine, Mme CHALENÇON Danièle, M. CLAUDON Eric, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme GOMMENNE Catherine, Mme MICHEL Rafaële, M. BARTHELEMY Jérôme, Mme DENHEZ Delphine, M. LEFORT Clément, Mme DAUBENFELD Nicole, M. ROYER Jean-Marc.

**Etaient absents excusés :**

Mme ROULLÉ Annie a donné pouvoir à M. GA Thierry  
M. DAVID Thierry a donné pouvoir à M. BARTHELEMY Jérôme  
Mme THOURAULT Sylvie a donné pouvoir à Mme DAUBENFELD Nicole

M TIAFFAY Patrice a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

**I- PRESENTATION D'UN PROJET D'OUVERTURE D'UN RESTAURANR/EPICERIE AU 3 RUE DE SILLERY**

M. Julien GABET est venu présenter aux membres du Conseil Municipal son projet d'ouverture d'un restaurant/épicerie fine nommé « l'arbre à saveurs » dans le local commercial du 3 rue de Sillery.

« Le projet est de créer un restaurant et une épicerie fine écoresponsables, engagés dans une démarche zéro déchet et à faible impact carbone, en valorisant les produits locaux, de saison, issus de circuits courts et d'une agriculture responsable. »

L'ouverture est espérée pour mi-mai 2025 au plus tard.

Les horaires d'ouverture du restaurant seront du lundi au vendredi de 11h45 à 14h15 et le jeudi et vendredi soir de 18h30 à 22h30.

Plus de détails vous seront communiqués ultérieurement en fonction de l'avancée du projet.

**II- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JANVIER 2025**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2025 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Le procès-verbal est adopté.

**III. DELIBERATIONS**

**1) Modification du régime indemnitaire RIFSEEP**

La commune a mis en place le nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel par délibération en date du 13 décembre 2016.

Les bénéficiaires étaient alors seuls les agents stagiaires et titulaires.

Dans un souci d'équité, il est proposé aux membres du conseil municipal d'élargir le champ des bénéficiaires aux agents contractuels sur un emploi permanent avec au moins un an d'ancienneté.

Dans le cadre de l'intégration du personnel de la caisse des écoles, il est nécessaire d'ajouter les cadres d'emploi suivants afin de pouvoir verser ce régime indemnitaire aux agents concernés :

**Cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants territoriaux (cat A) Arrêté ministériel du 19 mars 2015**

Groupe	Montant plafond IFSE	Montant retenu IFSE	Montant plafond retenu CIAA
A1	14 000€	7 000€	750€
A2	13 500€	6 500€	650€
A3	13 000€	6 000€	600€

**Cadre d'emploi des Animateurs territoriaux (cat B) Arrêté ministériel du 19 mars 2015**

Groupe	Montant plafond IFSE	Montant retenu IFSE	Montant plafond retenu CIAA
B1	17 480€	9 000€	850€
B2	16 015€	8 000€	800€
B3	14 650€	7 000€	700€

**Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture territoriaux (cat B) Arrêté ministériel du 31 mai 2016**

Groupe	Montant plafond IFSE	Montant retenu IFSE	Montant plafond retenu CIAA
B1	17 480€	9 000€	850€
B2	16 015€	8 000€	800€

**Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation territoriaux (cat C) Arrêté ministériel du 20 mai 2014**

Groupe	Montant plafond	Montant retenu IFSE	Montant plafond retenu CIAA
C1	11 340€	5 500€	550€
C2	10 800€	5 000€	500€

Adopté par dix-sept voix pour et deux abstentions

**2- Convention de mise à disposition de locaux au profit du SDIS 51**

Dans le cadre de l'intégration du corps intercommunal du Grand Reims au corps départemental des sapeurs-pompiers de la Marne, il est nécessaire de procéder à la résiliation de la convention de mise à disposition des locaux sis rue de Sillery, à disposition du Grand Reims à compter du 01/01/2025.

Il est donc convenu qu'à compter du 01/01/2025 la Commune met à disposition du SDIS les biens immobiliers nécessaires à l'exercice des missions du SDIS tel que prévu par les articles L1424-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il convient de procéder à la signature d'une convention permettant de définir les droits et obligations de chacun, concernant le local mis à disposition du SDIS, soit un garage de 47 m<sup>2</sup>.

Le conseil doit autoriser le Maire à résilier la convention de mise à disposition de locaux au profit du Grand Reims et à signer la convention de mise à disposition du garage de 47 m<sup>2</sup> au profit du SDIS 51.

Adopté par dix-neuf voix pour

**IV) – GRAND REIMS :**

Pas de réunions en cette période de vœux.

**V - COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS**

**Enfance/Jeunesse/éducation** : réunion du 20/01/2025

Soirée dansante avec repas organisée le 28/03/25 pour l'école élémentaire

Kermesse de l'école maternelle le 14/06/2025.

**Culture/Fêtes et cérémonies** : réunion du 21/01/2025

Rappel sur l'organisation de la fête de la bière le 13/9/25.avec l'orchestre « la dent rose »

Concert Folk à l'église prévu le 17/5/25

Concert avec un ensemble lyrique à l'église programmé fin octobre/début novembre (la date n'est pas encore déterminée)

**Voirie** : réunion du 27/01/25

Décision carrefour Piqueux : remplacer les mobiliers actuels par des balises J11 en attendant les travaux côté droit dans le sens Taissy-Cormontreuil.

Point d'étape sur le feu récompense : à prévoir au budget 2025.

Proposition de programmation de réfection de voiries par le Grand Reims en 2027.

Budget Primitif 2025.

**VI) INFORMATIONS DIVERSES**

L'étude sur la recherche de nouveaux locaux pour les pompiers volontaires départementalisés se poursuit. Le site de Taissy ayant été retenu (Reims sud), la construction d'une nouvelle caserne pourrait être envisagée sur le site du Centre de conférences et d'animation.

Le conseil municipal d'avril au cours duquel sera voté le Budget Primitif 2025, programmé le 8 avril, est avancé au jeudi 3 avril 20h pour cause de congés scolaires.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h 15

Prochain Conseil le 4/03/25 à 20H00.

M TIAFFAY Patrice  
Secrétaire de séance

M. BARRIER Patrice,  
Maire



